

# Commune de SAINT-VINCENT-LESPINASSE

## Procès-verbal du conseil municipal

du 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre, à 18 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Serge BOYER, Maire.

Etaient présents : BOYER Serge, FAU Eric, MEL Jacqueline, CHARLES Denise, AVATTANEO William, BOUDON Cécile, DUPRAT Stéphanie, MERLE Nathalie, TRISTAN Damien

Absent excusé : BORD Cédric

Absent : LANNES Florentin

Convocation du : 10 octobre 2024

### Ordre du jour :

- Vente parcelle lieu-dit Mourdis
- Aliénation du chemin n°21 dit de Rouzet contre parcelle
- Projet parc paysager
- Financement des contrats règlements labellisés des agents communaux pour le risque santé
- Financement des contrats règlements labellisés des agents communaux pour le risque prévoyance
- Communication des informations communales (Panneau Pocket)
- Divers

Nombre de conseillers municipaux en service : 11

Quorum : 6

Nombre de conseillers présents : 9

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h30

Madame CHARLES Denise est désignée secrétaire de séance

✓ Approbation du PV du 24 juin 2024

Le Procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. Il sera mis en ligne prochainement sur le site communal.

✓ Vente parcelle lieu-dit Mourdis

**Délibération 2024\_10D18**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande d'achat de terrain communal formulée par Monsieur BOUISSET Alain, résidant chemin de Mourdis – 82400 Saint-Vincent-Lespinasse.

Cette demande concerne une partie d'un ancien chemin rural délaissé, entre les parcelles OC451 et WB30 appartenant à Mr BOUISSET Antoine, la surface est estimée à 300m<sup>2</sup>.

Ce chemin avait été déclassé par enquête publique en 2006 (délibération du 24 novembre 2006).

Monsieur le maire propose de céder au demandeur cette portion de chemin pour un prix de 1€ le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de céder cette portion de chemin pour 1 € le m<sup>2</sup>

✓ Aliénation du chemin n°21 dit de Rouzet contre parcelle

**Délibération 2024\_10D19**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Monsieur et Madame ROUZIERES Alain seraient intéressés d'acquérir le chemin communal VC21 dit chemin de Rouzet qui passe dans leur propriété, ou bien de procéder à un échange de terrain sur une parcelle à proximité du bourg.

Monsieur le maire précise que le déclassement de cette voie communale ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte car elle n'a aucune utilité publique, elle passe au milieu d'une propriété appartenant à Monsieur ROUZIERES.

Il est donc primordial de déclasser cette voie pour rendre l'opération possible.

Monsieur le maire rappelle que dans le but de son aliénation, nous devons procéder à une enquête publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le déclassement de la voie communale VC21, donne l'autorisation de procéder à une d'une enquête publique et est favorable à l'aliénation de ce chemin avec un échange d'une bande de terrain longeant la voirie communale VC2.

Projet parc paysager

Monsieur le maire présente au conseil municipal une estimation plus approfondie des travaux pour le projet du parc paysager le terrassement est plus important que prévu, ce qui risque d'augmenter le coût des travaux.

L'ensemble du conseil municipal ne souhaite pas dépasser le budget prévu pour ce projet. Peut-être faudra-t-il supprimer certains accessoires de l'aire de jeux ?. Le maître d'œuvre AC21, va très prochainement demander des devis aux entreprises.

Financement des contrats règlements labellisés des agents communaux pour le risque santé et prévoyance

A compter du 1er janvier 2025, les employeurs territoriaux auront l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire au titre du risque « prévoyance » à hauteur de 7€ minimum par mois et par agent. L'obligation de la participation de la protection sociale complémentaire au titre du risque « santé » interviendra quant à elle à compter du 01/01/2026, pour un montant de 15€ minimum par mois et par agent. Actuellement une participation de 10€ par mois est versée au titre du risque « prévoyance » aux agents qui sont affiliés à un contrat labellisé par la fonction publique.

Après discussion, les membres du conseil-municipal s'accordent de maintenir la participation de 10€ par mois et par agent au titre du risque « prévoyance » et d'octroyer la participation au financement de la couverture « santé » à hauteur de 15€ par mois et par agent.

Monsieur de maire indique que nous n'allons pas pouvoir en délibérer aujourd'hui car il est nécessaire au préalable de saisir le CST (Comité Social Territorial) pour avis, nous en délibèrerons donc au prochain conseil municipal.

✓ Communication des informations communales (Panneau Pocket)

**Délibération 2024\_10D20**

Monsieur Le maire présente au conseil municipal l'application Panneau Pocket qui est une façon complémentaire pour accéder à l'information.

Il présente les avantages de cette application en termes d'information, d'alerte ou de service que cette dernière peut avoir pour les contribuables.

Cette adhésion permettrait d'alerter instantanément nos concitoyens de toutes consignes de la préfecture De nombreux d'organismes proposent de diffuser des informations sur cette application.

L'adhésion à Panneau Pocket est prise en charge par la commune et complètement gratuit pour l'utilisateur.

Le cout est de 180 € annuel quel que soit le nombre d'utilisateurs et quel que soit le nombre de publications.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune à l'application Panneau Pocket.

✓ Divers

**Commémoration du 11 novembre 1918 :**

Monsieur le maire propose de faire la cérémonie de commémoration avec les enfants de l'école. Le conseil municipal est favorable pour décaler la cérémonie au mardi 12 novembre à 15h avec la participation des élèves.

**Repas des aînés :**

Le repas des aînés se fera le samedi 14 décembre, le traiteur de Castelsagrat est réservé.

**Bulletin communal :**

Une réunion de la commission concernée sera programmée courant novembre.

**Association :**

Une réunion est prévue avec les présidents de chaque association afin de faire un point et d'échanger avec eux.

Une convention à signer sera remise aux deux présidents Comité des fêtes et ACCA pour la réglementation concernant l'utilisation des salles qu'ils occupent gracieusement.

**Personnel :**

Monsieur le maire fait part que notre employée en contrat PEC est absente pour une longue durée, donc pour pallier au besoin d'une personne à la cantine et au ménage, nous avons fait appel à Cap emploi qui nous propose une dame pour le service cantine, le ménage des locaux et espaces verts (9h par semaine).

**Recensement :**

Nous recherchons un agent pour le recensement qui aura lieu début 2025.

Il est préférable que la personne soit très à l'aise avec l'informatique et qu'elle connaisse bien la commune.

**Composteurs :**

Deux réunions de distribution de composteurs organisées par le SMEEOM, sont prévues le 10 octobre et le 08 janvier 2025. L'information sera diffusée aux administrés de la commune.

Prochaine réunion prévue en décembre

La séance est clôturée à 20h05

Pour extrait conforme

Le 22 octobre 2024

Le secrétaire de séance,

Denise CHARLES



Le Maire,

Serge BOYER